

	Domaines proposés	Formule de paiement	Passage des examens théoriques et 1 ^{er} et 2 ^{ème} passage pratiques <i>Cf. les conditions pour les passages supplémentaires</i>	Surveillance et suivi de certification en 1 ^{ère} année (cycle initial uniquement)	Surveillance et suivi de certification entre la 2 ^{ème} et la 4 ^{ème} année Hors contrôle sur ouvrage (CSO)
CERTIFICATION INITIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Amiante sans mention • Amiante avec mention • Plomb sans mention (CREP) • Plomb avec mention (CREP+DRIPP CTPP) • Termites métropole • Termites DOM • DPE sans mention • DPE avec mention (DPE sans mention inclus) • Gaz • Electricité 	Surveillances différées (hors CSO)	400 euros HT par domaine Paiement à l'inscription au comptant ou en 3 fois sur 3 mois (à partir de 3 domaines)	120 euros HT par domaine Paiement comptant à réception de facture	120 euros HT par domaine Paiement comptant à réception de facture
	<ul style="list-style-type: none"> • Certification volontaire (domaine hors champs d'accréditation) • Mérules et insectes à larves xylophages 	Tout inclus (hors CSO)	640 euros HT par domaine Paiement à l'inscription au comptant ou en 3 fois sur 3 mois (à partir de 3 domaines)		
	<ul style="list-style-type: none"> • Certification volontaire (domaine hors champs d'accréditation) • Mérules et insectes à larves xylophages 	Tout inclus	790 euros HT Paiement comptant à l'inscription		
RECERTIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Amiante sans mention • Amiante avec mention • Plomb sans mention (CREP) • Plomb avec mention (CREP+DRIPP CTPP) • Termites métropole • Termites DOM • DPE sans mention • DPE avec mention (DPE sans mention inclus) • Gaz • Electricité 	Surveillances différées (hors CSO)	400 euros HT par domaine Paiement à l'inscription au comptant ou en 3 fois sur 3 mois (à partir de 3 domaines)		190 euros HT par domaine Paiement comptant à réception de facture
	<ul style="list-style-type: none"> • Certification volontaire (domaine hors champs d'accréditation) • Mérules et insectes à larves xylophages 	Tout inclus (hors CSO)	590 euros HT par domaine Paiement à l'inscription au comptant ou en 3 fois sur 3 mois (à partir de 3 domaines)		
	<ul style="list-style-type: none"> • Certification volontaire (domaine hors champs d'accréditation) • Mérules et insectes à larves xylophages 	Tout inclus	490 euros HT Paiement comptant à l'inscription		
EXTENSION MENTION Echéance égale au sans mention en cours	<ul style="list-style-type: none"> • Amiante avec mention • Plomb avec mention (CREP+DRIPP CTPP) • DPE avec mention 	Tout inclus (hors CSO)	300 euros HT par domaine Paiement comptant à l'inscription		

PASSAGE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)
(en cas d'échec)

Type d'examen	2 ^{ème} passage	3 ^{ème} passage	4 ^{ème} passage et plus
* Examen Théorique	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
* Examen Pratique	GRATUIT	Au choix du candidat : • GRATUIT en fournissant une <u>attestation de formation</u> dans le domaine concerné et postérieure au dernier examen passé. OU • 200€ HT par domaine à repasser	200€ HT par domaine à repasser
Paiement comptant lors de l'inscription au passage supplémentaire			

* *Les examens théoriques et pratiques ont une durée de validité de 1 an à compter du premier examen validé. Passé ce délai d'un an, le candidat devra repasser l'intégralité de l'épreuve au tarif global de la certification mentionné en première page.*

FRAIS D'ANNULATION APRES INSCRIPTION A UN EXAMEN

(si aucun justificatif valable ne peut être fourni : certificat médical, avis de décès...)

ANNULATION 7 JOURS OUVRES AVANT L'EXAMEN	ANNULATION LE JOUR MEME DE L'EXAMEN
50 euros HT par domaine	100 euros HT par domaine
Paiement comptant à réception de la facture	

En cas de non présentation du candidat aux épreuves, les montants relatifs à la certification ne seront pas remboursés

TRANSFERTS

ENTRANTS	SORTANTS
GRATUIT	70 euros HT par domaine
	Paiement comptant à réception de la facture

CONTROLE(S) SUR OUVRAGE(S)

(réalisation entre la 2^{ème} et 4^{ème} année de certification dans le cadre de la surveillance ou dès le 5^{ème} rapport DRIPP établi)

Domaines concernés	Pour 1 domaine	Pour 2 domaines (DRIPP non inclus)	Pour 3 domaines (DRIPP non inclus)		Pour 4 domaines
		<i>Réalisables sur une même demi-journée</i>	<i>Réalisables sur une même demi-journée</i>	<i>Réalisables sur une même journée</i>	<i>Réalisables sur une même journée</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Amiante avec mention • DPE sans mention • DPE avec mention • Gaz 	1000 euros HT	1100 euros HT	1200 euros HT	1500 euros HT	1550 euros HT
• DRIPP		Pour 2 domaines (DRIPP inclus)	Pour 3 domaines (DRIPP inclus)		
		1400 euros HT	1500 euros HT		

Paiement **comptant** ou paiement en **2 échéances** au lancement de la surveillance par Qualixpert

Attention :

- En cas de récusation par le certifié du contrôleur attribué, les frais de déplacement liés à l'attribution d'un autre contrôleur, hors région, seront à la charge du certifié.
- Pour les certifiés sur Saint-Barthélemy : les frais de déplacement Guadeloupe – Saint-Barthélemy du contrôleur seront facturés au certifié, sur présentation d'un devis préalable.
- Pour les certifiés en Guyane : les frais de déplacement Antilles - Guyane du contrôleur seront facturés au certifié, sur présentation d'un devis préalable.

CARTE PROFESSIONNELLE

35 euros HT

Paiement **comptant** à la demande du certifié

SURVEILLANCE VOLONTAIRE

(une surveillance peut être réalisée si le certifié en fait la demande et qu'elle intervient durant la période réglementaire)

150 euros HT par domaine

Paiement **comptant** à la demande de surveillance du certifié

TRAITEMENT PLAINTE EN CAS DE FAUTE AVEREE
150 euros HT
Paiement comptant à réception de la facture

Pour plus d'informations, merci de vous reporter à nos conditions générales de vente en ligne sur notre site : www.qualixpert.com.